

Séance du 8 Septembre 1949

À dix heures et quarante neuf, le huit
Septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal
de la Ville de Martiejean, s'est réuni en session ordinaire
au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
M. Jean Grand, Maire

Étaient présents : M.M. Barchi, Cau. Ceille, Biabant
Dandine Barthe, Saint-Blancat, Dammere, Culiac, Pruniot,
Samolle

Absents Excusés : M.M. Barne, Lacoste, Saint-Paul,
Loo

Absents : Dufor Verdier, Fuyau, Lagardelle, Bathie
Sabielle

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente
séance qui est approuvée à l'unanimité des membres pré-
sents.

Monsieur Barchi est nommé secrétaire de séance

Ordre Du Jour

- 1° - Traitements des Vétérinaires inspecteurs de l'Abattoir
- 2° - Sinistres du Sud-Ouest
- 3° - Subvention à la Société Cycliste
- 4° - Réduction des Patentes
- 5° - Projet d'achat de l'immobilier du Caiffa
- 6° - Puits d'eau (lutte contre l'incendie)

Traitements des Vétérinaires inspecteurs de l'Abattoir

En ouvrant la séance, M. le Maire
donne au conseil, lecture de la lettre suivante qui il vient
d'adresser à M. le Préfet

J'ai communiqué en son temps, à mon Conseil
Municipal votre lettre du 30 Mars 1949, (Référence N° 580 5/10)
conformément à celle du 6 juillet dernier, concernant les émolu-
ments des Vétérinaires inspecteurs de l'abattoir de Martignac,
qui sont actuellement de 36.000 frs.

Le Conseil Municipal n'est pas d'avis d'adopter l'
augmentation indiquée, estimant que les prix actuellement at-
tribués par la Ville de Martignac, sont supérieurs à ceux
attribués à leurs Vétérinaires, par les principales Villes
voisines, compte tenu de leurs populations respectives (par
conséquent de l'importance du travail accompli et de leurs
ressources Budgétaires.

En effet :

1°) pour Saint-Gaudens - 8.000. habitants - et un Budget de
plus de 30 Millions, les services Vétérinaires reçoivent
(72.000. + 6.500. = 78.500 frs.)

2°) pour Luchan, population sédentaire 4.500 habitants sur-
population pendant 3 mois de 12.000 étudiants, (soit au total
16.000 habitants pendant 3 mois) et un Budget d'environ
40 Millions, les services Vétérinaires reçoivent 60.000 francs.

39 Pau Lannemezan, 5.000 habitants et 40 Millions au Budget, il est alloué au Vétérinaire inspecteur 20.000 frs par an.

Montiejean, pour une population de 3022 habitants et un Budget d'environ 10 Millions paie annuellement pour son inspecteur Vétérinaire, 36.000 frs.

Ce tableau est assez éloquent par lui-même, pour faire ressortir le fait qu'il n'y a pas lieu d'augmentation et que la décision du Conseil Municipal est fondée.

J. ajoute qu'il n'est fait à l'abattoir de Montiejean que 3 visites par semaines et que ces visites ne durent pas plus de 30 minutes.

Sinistres du Sud Ouest

Le Conseil Municipal décide de s'associer à la Campagne de solidarité envisagée dans tout le pays pour venir en aide aux Sinistres des incendies des forêts qui viennent d'endosser et de ruiner de nombreuses communes du Sud-Ouest.

A cet effet le Conseil vote une subvention de 10.000 francs et décide de poursuivre sous l'égide de la Croix Rouge, la constitution d'un comité local susceptible d'organiser des collectes ou manifestations en faveur de ces populations si durement éprouvées.

Subvention à la Société cycliste

La Société cycliste de Montiejean organise pour les 17 et 18 Septembre prochains, une importante course dite "Grand Prix des Commerçants" dotée de 70.000 francs de prix et primes.

A la demande de cette Société et considérant que de telles manifestations sont à tous points de vue des plus profitables pour la commune, le Conseil décide

a) Le vote d'une subvention de 5.000 frs.

b) De compléter cette manifestation par quelques festivités susceptibles de faire de ces deux journées une fête intéressante. La Commission des fêtes du Conseil Municipal prévoit pour cela un Bal le Samedi soir, un défilé par la Clique des Cadets du Comminges et d'un concert par l'U.A.L.P. le Dimanche.

Réduction des Patentes

Dans sa séance du 18 Août 1949, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à un abatement de 25%

M. le Sous-Prefet de Saint-Gaudens, en date du 6 Septembre, refuse d'approuver cette délibération, par la lettre suivante, dont M. Bouche donne lecture au Conseil Municipal

Par délibération du 18 Août dernier, que j'ai l'honneur de me transmettre, votre Conseil Municipal a décidé d'appliquer une réduction de 25% à la part communale dans la réduction des.

patentes.

Or, il résulte de la lettre de M. le Directeur des Contributions Directes du 1^{er} Août dernier, que la plus-value des Centimes Communaux pour 1949 s'élève à 1.428.7 francs, soit pour les patentes 0,1% seulement.

Dans ces conditions, il ne paraît pas opportun, comme l'a, du reste, souligné M. le Directeur des Contributions Directes dans sa lettre, que votre Conseil Municipal envisage un abattement pour les raisons ci-après :

- 1^o. Le montant de l'abattement serait dérisoire par rapport au nombre des assujettis;
- 2^o. Il n'est pas possible de réduire les patentes au détriment des autres cotes;
- 3^o. Seule une révision des dépenses prévues au Budget ayant pour conséquence une diminution du nombre des centimes additionnels serait susceptible de permettre la réduction demandée.

En surplus, ladite délibération de votre Conseil Municipal n'est parvenue après la date limite assignée par M. le Préfet dans sa circulaire du 4 Août dernier.

Pour tous ces motifs, je suis au regret de ne pouvoir donner suite à cette délibération.

M. Bauche fait remarquer qu'effectivement le Conseil Municipal avait passé outre à l'avis de M. le Directeur des Contributions Directes. Et si une révision des dépenses prévues au Budget n'a pas été envisagée pour compenser la moins-value de 145.541. frs, qui aurait entraîné l'abattement de 25% sur les patentes, c'est que la circulaire d'application de la loi n° 49.965 du 10 juillet 1949 nous demandait exactement le contraire, c'est à dire le vote par le Conseil Municipal de ressources nouvelles jusqu'à concurrence de 145.541. frs.

Quant à la date limite, elle a été respectée puisqu'elle était fixée au samedi 4 Septembre et que M. le Sous-Préfet l'a bien reçu à temps puisqu'il nous faisait parvenir la réponse le 6 Septembre.

Le Conseil ne peut que constater la volonté de l'Administration de s'opposer absolument à la réduction des impositions communales afférentes à la Contribution des patentes autorisée par la loi.

Projet d'achat de l'immeuble du Caiffa

M. Sarnolle fait part des diverses propositions officieuses de la Société "Le Caiffa" qui nous offrirait l'immeuble en question pour une somme de Trois

Millions de francs. Cet immeuble serait destiné à loger les administrations des finances (inspecteurs, enregistrement, Perception).
 En constatant que les prétentions du vendeur sont ainsi abaissées à un Million de francs et que le prix actuellement demandé serait assez raisonnable pour un immeuble de cette importance, rappelant à nouveau l'intérêt pour la commune d'acquiescer de vastes locaux en plein centre de la ville, plusieurs conseillers demandent un vote nominatif dont voici le résultat:

ont voté pour l'achat à trois Millions:
 M. M. Docteur Grand, Barthe, Eau-Cécille, Birabent, Dauduie Barthe, Saint-Blancat, Darnere, Cahiac, Prunier, Lamolle, ainsi que M. M. Barone, Lacoste, Saint-Paul et Loo par procuration, soit quinze voix.

abstentions: néant

Contre: néant

Les six autres conseillers étaient absents et ne se sont pas fait représenter.

Monsieur le Maire et M^r Lamolle sont chargés de poursuivre et de réaliser cette affaire sur ces bases.

Points d'eau.
 (lutte contre l'incendie)

M. M. Eau-Cécille et Saint-Blancat font remarquer la nécessité qu'il y avait à organiser des Points d'eau dans les vicars de Martineau défavorisés dans la protection contre les incendies.

M. Saint-Blancat est chargé d'étudier rapidement cette question, afin de faire informer le conseil Municipal, lors de la prochaine réunion, des travaux à effectuer, qui apparaissent d'ailleurs déjà des plus simples.

À l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A collection of handwritten signatures and initials, including names like 'Grand', 'Barthe', 'Eau-Cécille', 'Birabent', 'Dauduie', 'Cahiac', 'Prunier', 'Lamolle', 'Barone', 'Lacoste', 'Saint-Paul', and 'Loo'. Some signatures are accompanied by circular stamps or marks.